CASTRES MASSAGUEL VOLLEY BALL

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Saison 2026/2027 — à joindre au dossier d'adhésion

Ce formulaire est distinct du bulletin d'adhésion. Donner ou refuser cette autorisation n'a aucune conséquence sur l'adhésion au Club, sur la délivrance de la licence ni sur la participation aux activités et aux compétitions.

1. PERSONNE CONCERNÉE

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____ Équipe ou catégorie : _____

Pour un adhérent mineur, le formulaire est signé par un représentant légal, qui atteste agir avec l'accord de l'autre représentant légal s'il en existe un :

Nom et prénom du représentant légal : _____

2. CE À QUOI VOUS CONSENTEZ

Le Club peut être amené à photographier ou filmer ses activités : entraînements, matchs, tournois, stages et manifestations. Ces images servent uniquement à rendre compte de la vie du Club et à en assurer la promotion. Elles ne sont ni vendues, ni cédées à des tiers, ni utilisées à des fins commerciales.

Les photographies publiées peuvent être légendées avec le prénom, le nom et l'équipe de la personne représentée. Vous pouvez limiter cette mention :

- ☐ Je préfère que seul le prénom apparaisse
- ☐ Je préfère qu'aucun nom n'apparaisse

Cochez l'une des deux options suivantes :

- ☐ Je refuse toute diffusion de mon image, quel que soit le support — ne rien cocher ci-dessous.
- ☐ J'autorise la diffusion de mon image (ou de celle de l'enfant désigné ci-dessus), uniquement sur les supports cochés ci-dessous.
 - ☐ Site internet du Club
 - ☐ Réseaux sociaux du Club (Facebook, Instagram, X, LinkedIn)
 - ☐ Supports de communication du Club (affiches, flyers, plaquettes, diaporamas)
 - ☐ Presse locale et supports des partenaires institutionnels
 - ☐ Affichage dans les installations sportives utilisées par le Club

Si aucune case n'est cochée, le Club considère que vous refusez toute diffusion.

3. DURÉE, RETRAIT ET DROITS

Cette autorisation vaut pour la saison sportive 2026/2027. Les photographies déjà publiées restent en ligne jusqu'à ce que vous en demandiez le retrait, et au plus tard trois ans après la fin de l'adhésion.

Elle peut être retirée à tout moment, sans avoir à se justifier, par simple demande écrite adressée au Président à l'adresse castres.massaguel@cmvb.net. Le Club procède alors, dans les meilleurs délais, au retrait des images concernées de ses propres supports. Le retrait ne remet pas en cause les diffusions déjà intervenues avant la demande, notamment les publications de presse et les impressions déjà réalisées.

Le responsable de traitement est le Président du Castres Massaguel Volley Ball. La base légale de ce traitement est le consentement. Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, que vous exercez auprès du Président, ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. Les autres informations relatives au traitement de vos données figurent à l'article 26 du règlement intérieur, qui vous est remis lors de chaque adhésion.

4. SIGNATURE

Fait à _____, le _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent	Signature du représentant légal (mineur)
Pour un mineur en âge de comprendre la portée de la publication, sa signature est également recueillie.	

Cadre réservé au Club — reçu le / / Enregistré par :